



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Montant

Question écrite n° 38876

Texte de la question

La loi ayant établi un rapport constant entre les traitements des fonctionnaires et les pensions de guerre, M Raymond Marcellin demande à M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants de bien vouloir lui préciser si la revalorisation de deux points indiciaires accordée aux catégories C et D de la fonction publique sera appliquée prochainement aux pensions de guerre.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38876

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1499